Image not found or type unknown

Rente d'invalidité totale et communauté

Par **crif**, le **25/05/2011** à **14:50**

Bonjour,
j'ai perçu une rente d'invalidité totale de 1998 à 2003 qui a fait suite à une incapacité temporaire(accident de travail)
aujourd'hui en pleine liquidation de biens de communauté suite à un divorce puis-je prétendre en vertu de l'art 1404 du code civil que la somme versée au titre de cette rente m'est propre et ne rentre donc pas ds la communauté

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés